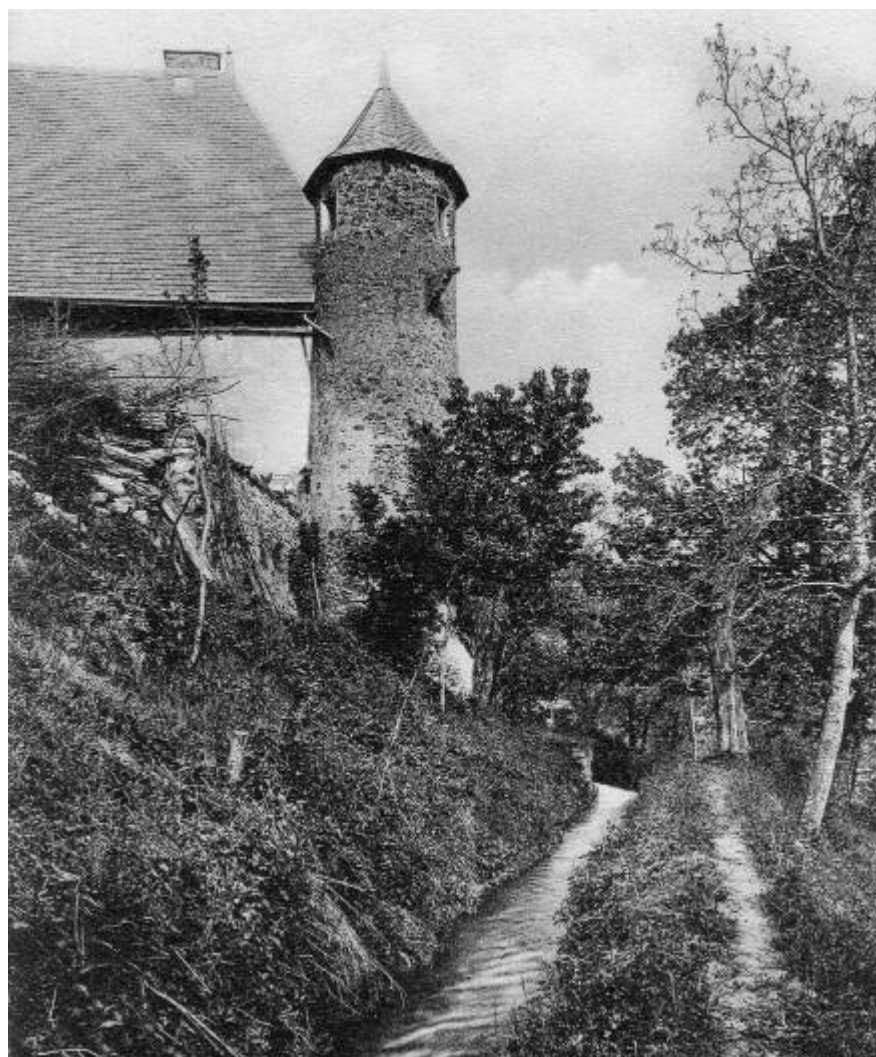


La g@zette

du Valbonnais

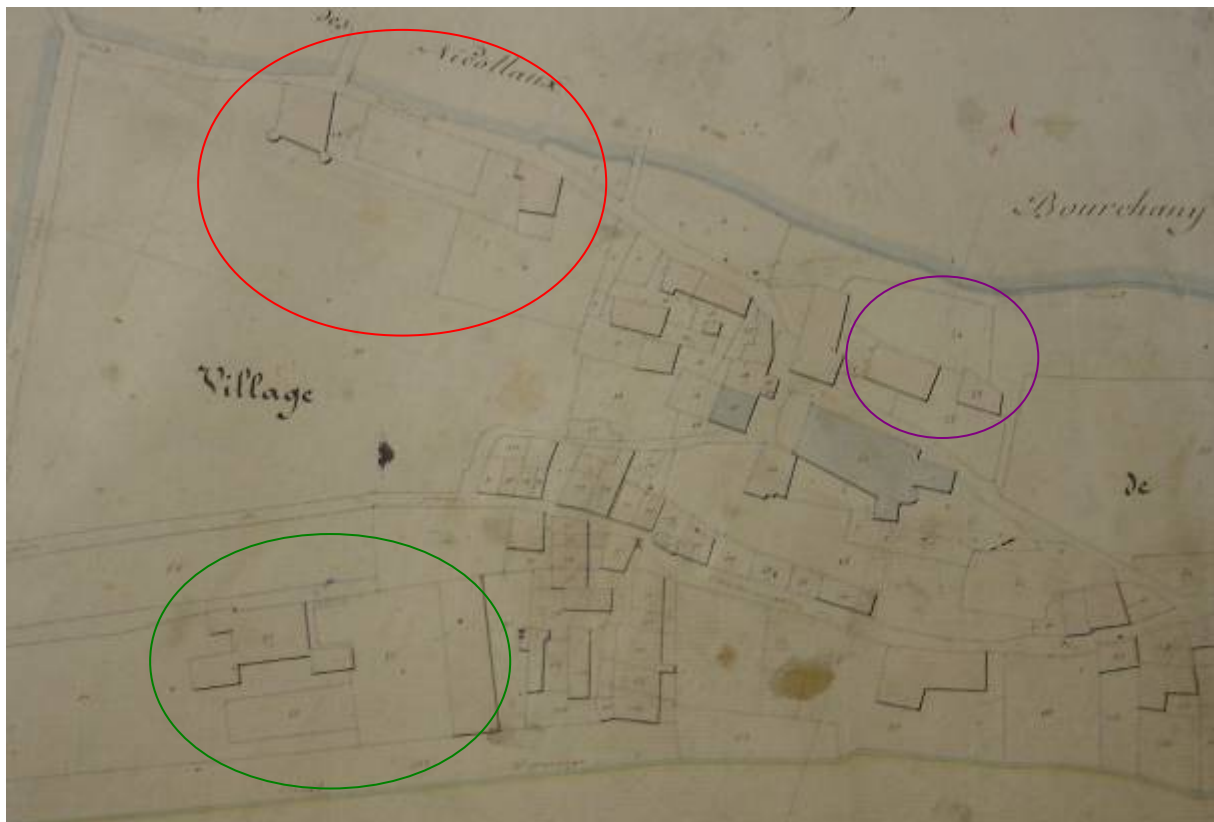
N° 97 – Janvier 2016

Du château d'Hugonin Alleman au canal...



*H
I
S
T
O
R
I
Q
U
E*

La balade dans le vieux village de Valbonnais nous fait découvrir toute la richesse de notre histoire locale [La Gazette du Valbonnais N° 95 – 96-- 97]. En quittant le **château sis dans le quartier des Palets**, nous avons escaladé le petit chemin qui conduit au site historique des Nicolos : cet ascension fut, à la fin du XIX^e siècle, un véritable chemin de croix pour le curé du village ! [La Gazette du Valbonnais N° 75]. Là-haut, la vieille maison du prêtre avec son jardin de curé ne reconnaît plus un ou deux bâtiments hérités du passé, encore moins quelque fantôme des ruines. Les derniers survivants n'ont pas une mémoire d'enfer et brouillent les époques. Et puis l'ancien presbytère n'avait cure de cette quête perpétuelle du château fort de Valbonnais hésitant à jamais entre **la maison des Aynard et sa tour au levant** et **la maison forte avec ses deux tours** d'Hugues Alleman dit Hugonin, seigneur de Valbonnais (1332 à 1364).



La maison forte des Aynard

Malgré l'obscurité quasi totale baignant notre histoire locale au lendemain de l'An mil, certains spécialistes comme Jean Gueydan (Mémoire d'Obiou N° 9 p 74) attribuent à Pons Aynard II la construction d'un château vers 1120, au lieu-dit Bourchenu. Cette terre de Bourchany, hameau de Valbonnais, est contiguë avec les bâtiments, qui confinaient au nord l'église du prieuré. L'hypothèse la plus vraisemblable est que le château introuvable et la maison forte dite des Aynard ne font qu'un ! Toutefois, Michel Kosa, historien local, pense que l'édification a dû être un peu plus ancienne car la famille Alleman devient seigneur du

Valbonnais à la fin de la première moitié du XII^e siècle suite au mariage de Rodolphe de Faucigny avec Emma Aynard (de cette union naquit Guigues Alleman l'Ancien). Or, la famille Aynard, devait posséder ce bien depuis un certain temps, selon lui, et avait matérialisé cette possession par un château qui n'est pas nécessairement la maison forte d'autant plus que les constructions étaient fragiles à l'époque.

Cette maison forte provenait-elle d'un démembrement du fief de la branche aînée des Alleman ? Aynard de Boniface, sans doute marié vers 1200 à une fille de cette sous-famille, possédait jadis cette maison qui confinait au midi l'église du prieuré. Boniface Aynard la vendit en 1244 à Bertrand des Engelas, lequel la céda à son tour en 1248 à Eudes V Alleman. L'année suivante, ce seigneur de Ratier en céda la suzeraineté au dauphin, Guigues VII de Viennois. La maison forte delphinale s'appelait alors *domus vallisbonnessi*. La lignée des Alleman a eu toutefois la jouissance de la maison du Dauphin, à l'instar de Hugues Alleman, dit Hugonin, un grand seigneur de Valbonnais que nous retrouverons plus loin dans le château aux deux tours rondes des Nicolos.

Le Dauphin avait édifié au levant de la maison forte, la haute tour dite « Tour des Aynard » s'élevant à 14 toises au dessus du sol. D'après un inventaire du 30 avril 1626, cette maison forte confinait au midi l'église du prieuré et au couchant les anciens bâtiments du monastère bénédictin. A la veille de la seconde guerre mondiale, on voyait encore à l'est de cette maison (maison David vendue au début du XX^e siècle à M. Hustache) les ruines d'une tour qui dominait le village.

Une tour quadriculaire de 28 m de haut dite « tour des Aynard »

Le Dauphin Humbert II de Viennois avait fait procéder aux inventaires de ses biens en 1339, dans le but de vendre le Dauphiné au Pape. Chaque partie de ce château ou maison forte du Dauphin, avec sa tour carrée, y est décrite très précisément. En l'absence de la consultation et de la transcription des documents originaux, nous avons relu les descriptions données par Charles Freynet, généalogiste, dans nos deux ouvrages de référence.

L'inventaire des biens du Dauphin de 1339 semble établir l'existence d'un mur d'enceinte et d'un glacis d'une longueur de 65 toises, d'une hauteur de 3 toises et d'une épaisseur de 2 pieds. Au levant du château delphinal, une tour carrée sur ses quatre faces semble édifiée sur une éminence. (« Les Alleman de Valbonnais » paru en 1937, page 139). Le véritable château fort de Valbonnais est donc là, confinant au midi l'église du prieuré.

La tour avait 14 toises (28 m) de haut, 10 toises (20 m) de long et 6 toises (12 m) de large. Elle s'élevait de 4 étages au-dessus du tertre. A cette tour, étaient adossés au couchant, deux bâtiments : l'un de 9 toises de long (salle d'armes, chambres, four et dépendances), l'autre de 5 toises de long (logements, grange et écurie). Ces derniers bâtiments étaient couverts d'essandoles et entourés d'un rempart de 3 toises de haut et de 2 pieds d'épaisseur. (« Les Alleman et la seigneurie de Valbonnais » paru en 1939, page 139). Cette description date-t-elle du début du XV^e siècle ?

Charles Freynet écrit qu'« Une partie des matériaux provenant de la tour aurait été utilisée, pour la reconstruction du château actuel en 1608 ». (château des Palets rebâti par Pierre de Poligny, baron de Valbonnais).

Le prieuré clunisien de Valbonnais

Au début du X^e siècle, la réforme de l'ordre monastique, selon la règle de saint Benoît, provoqua l'éclosion d'une myriade de prieurés, monastères dépendant directement de la célèbre abbaye de Cluny. On fait souvent remonter le prieuré de Valbonnais, à la fondation, vers 950, d'un certain Rostagnus, et malgré mon lourd travail de bénédictins, je n'ai pas trouvé d'autres titres de propriétés dans les chartres de Cluny. Une bulle du pape Urbain II, le 16 mars 1095, confirmait déjà la possession par l'Ordre de Cluny de l'église primitive du village, sise dans le quartier de la Chièse. L'Ordre monastique clunisien dut ne pas tarder à établir aux Nicolos, un prieuré placé sous le vocable de Saint Pierre.

Il se pourrait que le fondateur du prieuré Saint Pierre de Valbonnais se rattachât à une des anciennes familles de la région, comme les Aynard ou les Alleman. De telles fondations constituaient d'abord un instrument de légitimation de leur autorité : une notoriété assurée pour les fondateurs, sans oublier le salut de l'âme pour les généreux donateurs ! Le prieuré valbonnetin a dû avoir une évidente vocation familiale, puisqu'il réserva jusqu'au XIV^e siècle le titre de prieur aux membres de la lignée des Alleman. L'un d'eux obtint même une bulle d'Innocent IV, le 18 juillet 1253, d'après laquelle ce prieuré ne pourrait lui être enlevé sans un mandat spécial du Pape.

Le pouillé général des bénéfices de l'ordre de Cluny précise que le prieuré de Valbonnais, une dépendance directe de la célèbre abbaye, devait être la résidence d'un prieur, d'un sacristain, de six religieux et du curé de la paroisse qui étaient tous tenus de célébrer à haute voix les divers offices de jour et de nuit. Jean Riveyra occupa les fonctions de prieur de 1344 à 1385 : sous sa direction, fut construit le canal des moines, avec le concours d'Hugonin Alleman.

En vertu des bulles du pape Lucius II (XII^e siècle), les moines de Valbonnais furent contraint d'assurer le service paroissial, sans doute jusqu'aux guerres de religion, une période sombre où les bâtiments de ce monastère ont été ruinés. Vers 1663, le prieur Louis du Serre acheta de Pierre Bernard, une maison au lieu appelé La Chièse, avec grange, jardin et verger contigus pour remplacer les bâtiments de l'ancien prieuré. Dans cette installation plus modeste, deux ou trois religieux s'y succédèrent jusqu'à la Révolution.

Le château d'Hugues Alleman dit Hugonin

Au XIV^e siècle, la maison forte dite des Nicolos comprend les bâtiments, avec deux tours rondes, ayant 14 toises de long, 12 toises de haut et 5 de large, se prolongeant sur deux ailes de 6 toises de long sur 5 de large. En 1331, ces bâtiments sont signalés bien entretenus et habitables.

A la veille de la seconde guerre mondiale, elle portait encore le nom des propriétaires qui s'y sont succédés : château d'Hugonin Alleman, maisons de Beaufort, de La Place, de Poligny...

Une recherche plus poussée pourrait valider au XVI^e, Guigonne Beaufort, l'épouse de Jean de La Place et Louis de La Place époux de Jeanne de Buffevent, au XVII^e, Pierre de Poligny, baron de Vaubonnais, époux d'Uranie de Calignon, la fille du chancelier de Navarre.

La maison forte des Nicolos, appelée château d'Hugonin Alleman, paraît avoir été le berceau de la branche aînée de cette famille. Il comprenait à l'ouest les terres des Oches et au sud la plaine du château. Il faut savoir que la route qui venait de la Mure passait autrefois derrière le château d'Hugues Alleman et donc ne séparait pas ces terres.



Un texte du centre d'archéologie historique a été plus prudent que nous, attestant la valeur symbolique et non défensive des deux tours et avouant n'être en possession d'aucun renseignement historique : *« Deux tours circulaires flanquaient à l'origine les angles de la façade sud de l'édifice. Celle qu'on peut encore voir à l'ouest présente à sa base une bouche à feu et au-dessus, deux petites ouvertures carrées pourvues d'un simple chanfrein sur les piédroits et le linteau. Une double fenêtre du même type se retrouve sur la face Nord du corps de bâtiments, au ras de la route actuelle, appareillée en tuf ».*

Alors que j'achève ma balade historique, mon tour du vieux village de Valbonnais, en revisitant tous ces édifices en péril ou disparus, je rencontre le fantôme d'*Hugo Alamandi*. Notre Hugonin avait accédé à la grande aristocratie européenne en obtenant, en 1339, la main de Sibille de Castelnau. Ce grand seigneur de Valbonnais, a été inhumé dans l'église du prieuré aux Nicolos. Il m'exhorte à remonter son canal des moines, à redescendre le chemin de Siguret, à contempler tous ces bâtiments et domaines, enclos de leurs murailles, jadis coiffées de dalles. *« Redescends vers le quartier de la Chièse, là où était la première église de Valbonnais, dédiée à Saint Arey. Le tombeau primitif de mes ancêtres est là ».* Je ne crois pas aux fantômes, mais j'en ai peur ! Je garderai donc cet endroit secret.

Le règlement de 1808 pour la police des eaux du canal d'arrosage (suite)

ART. XXIV. Toutes les poursuites de contraventions et autres, tant en demandant qu'en défendant, seront faites par-devant M. le Juge de paix du canton, à la requête de celui des syndics qui sera choisi entre eux et par eux, jusqu'à jugement entièrement exécuté. Les frais de voyage lui seront comptés à raison de trois francs par jour, qui seront supportés par tous contrevenans aux arrêtés du présent concordat, en sus des amendes, dommages-intérêts qui seront prononcés, ensemble les frais des procès-verbaux qui seront dressés par les gardes champêtre et forestier et les conducteurs de l'eau. Ceux-ci, pour donner authenticité à leurs procès-verbaux, à chaque nomination prêteront serment devant M. le Juge de paix du canton.

ART. XXV. Tous les sus-nommés intéressés aux canaux d'arrosement, se soumettent pour eux, leurs successeurs et ayant droit, d'exécuter le présent concordat, de présent et à venir, et ont nommé pour la première fois, à la majorité des voix, les cinq syndics, savoir : M. de Rigaud ou son fondé de pouvoir, sieurs Pierre-François Cros, Victor Durand, Pierre Faure et Louis Leyraud, qui déclarent accepter leur nomination, avec promesse de répondre à la confiance qui leur est déléguée, sans partialité, tout intérêt particulier cessant. En conséquence ils sont priés, aux frais de tous les intéressés du canal, de faire homologuer le présent concordat par M. le Préfet de l'Isère, par le Tribunal civil de l'arrondissement de Grenoble, le faire transcrire au greffe dudit Tribunal, sur les registres de la Municipalité de la commune de Valbonnais, le faire imprimer, publier et afficher par le ministère d'un huissier, à Valbonnais et à Entraigues, afin que personne ne puisse en prétendre cause d'ignorance, et qu'il soit exécuté huitaine après l'affiche; dont acte.

Ainsi fait et passé à Valbonnais, dans la maison des sieurs Faure et Cros, en présence de Jean-Louis Buisson et Jean Poncet, habitans à la Roche, témoins requis, signés avec lesdits intéressés et nous notaire, après lecture faite, sauf la veuve Ruelle et Jean-André Blanc, pour ne savoir écrire, ainsi qu'ils l'ont déclaré. Ainsi à la minute signé : Genevois, Durand, Gay, Jacques Blanc, L. Leyraud, Audinos, Jean Veyre, Grégoire Cros, Pierre Rey, Jean Petit, Pierre Jacquet, Jean-Nicolas Barbier, Pierre Faure, Blanc, Ruelle, Cros, P. Rey, P. Vincent, J. P. Audinos. J'approuve le présent Règlement, Aribert; Jean-Pierre Rolx, Cécile Cros, Ruelle, Hypolite Louis, Jacques Fége, Éloi Leyraud, Louis Rey. Nous approuvons le présent Règlement, Faure et Cros; Jean-Louis Buisson, J. Poncet. CHAMPOLLION, notaire.

Enregistré à la Mure le quinze mai mil huit cent huit, f.º 28, case 2; reçu un franc dix centimes. *Signé* GENEVOIS.

MANDONS ET ORDONNONS à tous Huissiers sur ce requis, de mettre le présent à exécution; à nos Procureurs - Généraux Impériaux et Procureurs Impériaux près les Tribunaux, d'y tenir la main; à tous Commandans et Officiers de la force publique, de prêter main - forte lorsqu'ils en seront légalement requis: en foi de quoi le présent a été signé par ledit M.º Champollion, notaire.

Pour extrait aux sieurs Syndics:

CHAMPOLLION, notaire.

Au cours de la publication *in extenso* des 25 articles de ce concordat dans les N° 92 à 97 de La g@zette du Valbonnais, nous avons pu constater que tout était prévu, réglé par la sagesse de nos Anciens. L'avenir du canal d'arrosage de Valbonnais, dit "canal des moines" s'éclaircissait en ce dimanche matin, 15 mai 1808, devant Louis Champollion, notaire impérial et maire de Valbonnais. L'homologation de ce concordat ne serait qu'une simple formalité ! Le canal des moines bénédictins a été, de tous temps, une véritable bénédiction pour le *fertil* Valbonnais. Construit au XIV^e siècle sous le prier Jean de Riveyra et le seigneur Hugues Alleman dit Hugonin, il est aujourd'hui un fleuron de notre patrimoine.